

ont publié une déclaration dans laquelle ils annoncent des changements qui, s'ils sont approuvés par le Parlement, accorderont dès janvier prochain, des hausses de pension de 8% à 20% à environ un demi-million de Canadiens. En vertu de ces nouveaux accords, les rentes et pensions seront indexées sur l'indice du coût de la vie.

Changements proposés

Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, déclare qu'il a l'intention de faire adopter le plus tôt possible une mesure législative visant à mettre en vigueur le régime de la façon décrite ci-après:

Le 1er janvier, le plafond des gains admissibles passera de \$5,600 à \$6,600, ce qui signifie que toutes les cotisations maximales annuelles des employés passeront de \$90 à 106.20. Celles des employeurs augmenteront du même montant. A la fin de janvier, les chèques du Régime de pensions du Canada seront haussés de 8% à 20%, selon le temps qui s'est écoulé depuis que le prestataire a pris sa retraite. La clause de "rattrapage", qui a été ajoutée à l'intention de ceux auxquels s'appliquait la limite d'augmentation annuelle de 2%, est maintenant en vigueur.

Les ministres ont convenu de faire disparaître l'augmentation annuelle de 2% et de se servir plutôt de l'indice d'augmentation annuelle du coût de la vie comme base de calcul des hausses des pensions afin d'amortir, selon les termes mêmes de M. Lalonde, "tout l'impact de l'inflation".

Grâce au troisième changement apporté, les pensions pourront être haussées au rythme de 12.5% par année jusqu'à ce que les revenus admissibles maximaux aient atteint la moyenne des salaires et traitements hebdo-

madaires des Canadiens, telle qu'établie par Statistique Canada.

Une autre modification permettra de verser une pension à toute personne âgée de 65 ans et plus, qu'elle soit ou non sur le marché du travail.

La dernière modification concerne le Québec qui a accepté d'aligner son Régime de rentes sur le Régime de pensions du Canada. Les personnes qui quittent la province ou s'y installent ne subiront pas de pertes et n'auront pas non plus à verser de cotisations plus élevées. M. Lalonde estime que d'ici 15 ans, les gains admissibles dépasseront les \$13,000 par année.

La Société royale du Canada

La Société royale du Canada doit surtout son origine à l'imagination et à l'initiative du marquis de Lorne qui fut gouverneur général du Canada de 1878 à 1883. Fort de son encouragement, un groupe de Canadiens se réunirent à Montréal en décembre 1881 en vue d'étudier les moyens de former une "société qui se consacrerait à l'avancement de la littérature et des sciences dans notre pays". Ils préparèrent des statuts provisoires qui, après de légères modifications, furent ratifiés par la Société lors de sa première réunion générale.

Cette assemblée eut lieu à Ottawa en mai 1882. C'est en effet le 25 mai, au Parlement, dans la Chambre du Sénat, que lord Lorne, en souhaitant la bienvenue aux membres de la Société, prononçait l'allocution inaugurale. Depuis lors, tous les ans, les membres s'appliquent à présenter et à discuter des études reliées aux diverses disciplines représentées dans chaque section de la Société. La reine Victoria accorda au nouvel organisme la permission d'ajouter à son nom le qualificatif "royal". En 1883, une loi du Parlement créait la Société royale du Canada; la même année le Parlement établit la coutume de verser une subvention annuelle qui devait aider à financer les publications et les travaux de la Société.

En 1882 bien des Canadiens croyaient que la formation d'une société "savante" de ce genre était prématurée en notre pays. Un journaliste d'Ottawa, en commentant la première réunion annuelle, écrivait:

"Nous venons à peine d'abattre les arbres de la forêt qu'on nous demande déjà de planter des fleurs parmi les souches." Certains prédirent que la Société allait vite disparaître. Elle n'en a pas moins poursuivi son existence et même, sans aucune ostentation, elle a mis son influence et son action au service des sciences et des arts libéraux au Canada. Aujourd'hui elle occupe une place bien ancrée dans la vie culturelle du pays et elle peut se vanter d'y avoir apporté une contribution précieuse.

Les membres fondateurs

Parmi les membres fondateurs on compte bon nombre de personnages de premier plan encore célèbres aujourd'hui: Sir William Dawson, premier président, naturaliste et géologue distingué, recteur de l'Université McGill; Pierre Chauveau, éducateur éminent et premier à occuper le poste de premier ministre du Québec en 1867; Louis Fréchette, poète renommé; Sir Daniel Wilson, historien et recteur de l'Université de Toronto; G.M. Grant, écrivain et recteur de l'Université Queen's; Sir Sandford Fleming, ingénieur et fondateur du Standard Time; Sir William Osler, peut-être le plus grand médecin de son temps. On pourrait en nommer d'autres à peine moins connus. Depuis 1882 une grande partie des gens qui se sont distingués en littérature ou dans les sciences au Canada ont été membres de la Société.

Influence de la Société royale

Depuis sa formation, la Société s'est servie de son influence auprès du gouvernement et du public en vue d'aider à créer ou à améliorer un grand nombre d'institutions indispensables à la vie intellectuelle du pays, notamment le Musée national, les Archives publiques du Canada, la Commission des lieux et monuments historiques, la Galerie nationale du Canada, l'Observatoire astrophysique du Canada et, tout récemment, la Bibliothèque nationale si longtemps attendue. La Société a vigoureusement encouragé en 1915 la formation du Conseil national de recherches et, depuis cette époque, les deux organismes sont restés en relation étroite. La Société royale a été l'une des agences qui ont favorisé l'institution d'un ordre honorifique proprement canadien qui permet d'accorder des distinctions aux citoyens du pays.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly". Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.